

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2026-06-25-23 | Affaires sportives - Subvention de fonctionnement aux associations 2026/2027 - Ring Stéphanois
Sur le rapport de Monsieur Pascal Le Cousin**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 19 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le 25 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Raja Abidi donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Monsieur David Fontaine.

Etaient excusé·es :

Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos.

Secrétaire de séance :

Madame Léa Pawelski

Exposé des motifs :

PP4-P : "Se passionner et s'épanouir" / partenaires et acteurs locaux

La commune accorde des aides aux associations sous différentes formes. En dehors de l'usage des locaux et tout en respectant leur autonomie, la Ville fournit une aide à l'activité de ces associations souvent très actives dans la vie locale.

C'est dans ce cadre que nous vous proposons de voter les subventions de fonctionnement aux associations sportives stéphanaïses.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Lors du précédent Conseil municipal du 16 avril 2026, il a été accordé une subvention de fonctionnement aux associations sportives dont les dossiers avaient été rendus complets, pour la saison 2026-2027,
- Le Ring Stéphanaïse a déposé un dossier complet,

Décide :

- De verser au Ring Stéphanaïse une subvention de 3 000 €.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2026 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Léa Pawelski

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 26/06/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260625-lmc143890-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 juin 2026